

Un miroir dans l'enceinte du lycée pour aider les musulmanes à remettre leurs voiles ?

écrit par Christine Tasin | 13 mai 2013



Vous voulez savoir comment montrer aux musulmans qu'on applique la loi malgré soi ? Vous voulez savoir comment faire pour vous comporter en dhimmi ? Vous voulez savoir comment faire pour acheter la paix sociale en donnant aux filles voilées la verge pour vous battre ?

Adressez-vous au proviseur du [lycée Beaussier](#), de la Seyne sur mer, dans le Var.

Non seulement ce monsieur permet aux filles voilées de déambuler dans les couloirs, n'appliquant la loi que dans les salles de classes, mais il a fait poser un miroir, utilisé par les filles voilées pour remettre facilement le marqueur qu'une loi, forcément inique, leur interdit de porter.

Mieux encore, deux élèves de l'UNI, hors d'eux devant ce manquement à la loi, voyant les protestations de leur Président reçues avec des menaces de sanction pour lui, ont barbouillé le miroir avec un marqueur. Ils auraient été

convoqués par le proviseur qui leur aurait intimé l'ordre de nettoyer le miroir sous peine d'un dépôt de plainte au commissariat. Aux dernières nouvelles, les deux courageux élèves ne se seraient pas laissé intimider par la hiérarchie du lycée.

Je vous invite à protester auprès du proviseur du lycée (Tél : 04.94.11.21.61

Fax : 04.94.30.13.84 ; padjutor@ac-nice.fr) auprès du recteur de l'Académie de Nice (53 avenue Cap de Croix – 06181 Nice cedex 02, tel : 04 93 53 70 70 – fax : 04 93 53 70 83) et de l'Inspection académique du Var (a83@ac-nice.fr).

Christine Tasin